

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	10
- votants	12
- absents	1

Date de convocation :

26 janvier 2024

Date d'affichage :

26 janvier 2024

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi 1^{er} février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 1^{er} février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Déborah BELIN a donné pouvoir à Thierry BAUD

Absente : Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

Remplace la délibération n°095/2023 dans laquelle figure une erreur sur le montant des travaux subventionnables ainsi que l'omission de la mention de respect de la charte qualité des réseaux d'assainissement

DELIBERATION N°006/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE MODERNISATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE

La commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas souhaite engager des travaux de modernisation de ses réseaux d'eaux usées et d'eau potable.

Les projets concernent :

- la reprise du réseau de collecte d'eaux usées du hameau des Foulons qu'il convient de rénover afin de lutter contre l'intrusion d'eaux claires parasites
- la reprise d'un tronçon de réseau d'eaux usées sous la RD 43 route de Saint-Jean afin de rétablir une pente qui permette un meilleur écoulement
- l'amélioration de la sécurité des réservoirs pour en faciliter leur exploitation
- la reprise de la conduction d'adduction du réservoir des Ranguis qui subit des casses lorsqu'elle est mise sous pression, ce qui empêche la mise en service du robinet flotteur

Le montant total des travaux est estimé à 665 534 € HT

Le Maire propose de financer les travaux de la façon suivante :

	Montant des travaux	FINANCEMENT (en %)			TOTAL
		Agence de l'eau	Département	Commune	
Amélioration de la sécurité des ouvrages	36 627	30	30	40	100
Réservoir des Ranguis	58 716	50	30	20	100
Réseau collecte assainissement Foulons	449 344	50	30	20	100
Réseau collecte assainissement St-Jean	120 847	50	30	20	100

Le conseil municipal délibère et décide :

- ☞ **D'approuver** le plan de financement présenté ci-dessus pour le financement des travaux de modernisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable
- ☞ **D'autoriser** le Maire à solliciter les financeurs comme indiqué dans le plan de financement
- ☞ **D'autoriser** le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence et à nous la reverser

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 005-210501458-20240201-006_2024-DE

↩ **De dire** que la commune s'engage à respecter la charte qualité des rés

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,
Rodolphe PAPET**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

12 FEV. 2024